



DEROULEMENT DE LA COUPE DORDOGNE FUTSAL U15 SAISON 2017-2018

18 équipes se sont inscrites (2 en compétition Ligue et 16 en compétition District). Les 2 compétitions seront séparées.

Article 1 : ORGANISATION

- Le règlement du futsal (voir annexe) prévu par la FFF sera intégralement appliqué.
- Tous les cas non prévus seront réglés par la Commission jeunes du district et les décisions seront sans appel.

Article 2 : COMPOSITION DES EQUIPES

- Les joueurs et joueuses de chaque équipe doivent être licencié(e)s et régulièrement qualifié(e)s pour évoluer dans la catégorie U15 de la FFF.
- Toutefois 3 joueurs ou joueuses U13 régulièrement licencié(e)s pourront participer aux rencontres de chaque équipe conformément aux dispositions en vigueur.
- La Feuille de Match Informatisée (FMI) sera appliquée, le club recevant (équipe marqué en premier sur le calendrier) devra venir avec sa tablette. Les organisateurs (club hôte du gymnase) effectueront le contrôle des licences avant le début des rencontres, dans le but d'éviter tout litige.
- Chaque équipe participant à cette compétition pourra aligner 12 joueurs ou joueuses (5 titulaires et 7 remplaçant(e)s).
- Tous les joueurs ou joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match doivent participer aux rencontres.
- Tout(e) joueur ou joueuse peut, de nouveau, entrer en jeu après avoir été remplacé(e) suivant les prescriptions du futsal.

Article 3 : ENCADREMENT

- Les équipes seront obligatoirement accompagnées d'un responsable, licencié à la FFF.
- Sur le banc de touche, seuls seront autorisés :
 - 1 éducateur Licencié,
 - 1 dirigeant Licencié,
 - les 7 remplaçant(e)s inscrit(e)s sur la feuille de match.

Article 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

U15 District

- L'épreuve district se déroulera en trois journées « brassage » les 4 novembre, 16 décembre et 6 janvier.
- Les 16 équipes sont réparties en 4 poules de 4 et joueront un match entier par journée.
- Le premier de chaque poule sera qualifié pour la Finale Départementale prévue le dimanche 21 janvier 2018.

U15 Ligue

Les 2 équipes, soit Bergerac Périgord et l'entente Notre Dame COC Chamiers Coursac, sont directement qualifiées pour la finale départementale.

Article 5 : CLASSEMENT

- Dans chaque poule un classement sera établi par addition de points en fonction du barème suivant :
 - 3 points pour un match gagné
 - 1 point pour un match nul
 - 0 point pour un match perdu
 - -1 point pour un match perdu par pénalité ou par forfait
- En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, il sera tenu compte du goal-average particulier puis du général puis du nombre de buts marqués et en cas d'égalité parfaite de l'équipe la plus jeune.

Article 6 : DUREE DES RENCONTRES

- La durée des rencontres est fixée à 2 fois 25 minutes par match (temps déroulant) soit un total de 50 minutes par équipe avec aucune pause, à part bien sûr la mi-temps de 10 minutes.

Article 7 : DISCIPLINE - COMPORTEMENT

- Les rencontres seront dirigées par les dirigeants des joueurs non concernés par la rencontre.
- Le comportement des dirigeants et éducateurs devra être exemplaire et orienté vers le Fair-play.